

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 22 octobre 2020

NOMBRE DE MEMBRES

CONSEILLERS EN EXERCICE

PRESENTS

17

VOTANTS

18

DATE DE CONVOCATION

15 octobre 2020

DATE D'AFFICHAGE

- 5 NOV. 2020

Codification: 8.8

Acte rendu exécutoire après dépôt en Souspréfecture de Roanne le

et publication du

- 5 NOV. 2020

Le Maire, Jean-Yves BOIRE L'an deux mille vingt, le vingt-deux octobre le Conseil Municipal, dûment convoqué le quinze octobre deux mille vingt s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents: Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Marcel DUMAS, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN, Didier DUPIN, Patrick PORNET (arrive à 20h05) et Sylvain GIRARDIN.

Absente avec excuse: Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE

Absente sans excuse (= sans pouvoir): Lucie ROCH

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Jacky BRAT

<u>OBJET</u>: 2020-053 : rapport d'activité 2019 du syndicat Rhône Loire Nord sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2019 du syndicat Rhône Loire Nord sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente à l'assemblée ce rapport et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés en mairie.

Conformément à l'article L 2224-5 précité du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal **prend** acte de la communication par le Maire de ce rapport.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20201022-2020-053-DE

Ainsi fait et délibéré, Ont signé au registre tous les membres présents, Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 26 octobre 2020

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20201022-2020-053-DE

Réception par le préfet : 04/11/2020 Publication : 05/11/2020